

Conditions générales de vente de la prestation - 2023

Entre Brigitte Hervé, agissant en qualité d'auto-entrepreneur, propriétaire et chef de bord du voilier appelé « le grand bleu » (immatriculé CM 194 413), et la personne physique ou morale désignée « usager », il est convenu ce qui suit :

L'usager s'engage à accepter les conditions générales d'un contrat de louage encore dénommé par simplification vente, détaillées ci-après.

Préambule

Par ses diplômes, son statut entrepreneurial et son approche personnelle, Brigitte Hervé dispense en première intention une prestation de formation à la pratique de la voile. Son objectif, sur le grand bleu, est de faire progresser chaque pratiquant au rythme qu'il souhaite, en toute sécurité et selon les contraintes extérieures du moment (conditions météorologiques, conditions physiques des personnes embarquées...).

Tarifs

Les tarifs applicables durant la saison 2023 sont indiqués dans les différentes documentations à disposition de l'usager : prospectus (disponibles entre autres dans les offices de tourisme de la presqu'île de Crozon), site internet (www.legrandbleu.bzh)...

Les prix indiqués sont nets et non soumis à TVA, ils sont valables du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, selon deux périodes distinctes de tarification précisées dans les documentations.

Ils donnent droit à une prestation du 1er avril 2023 au 31 octobre 2023.

L'usager accepte les modalités de paiement décrites ci-après : la prestation est payable auprès de Brigitte Hervé uniquement en espèce, par chèque ou par virement bancaire sur le compte bancaire désigné.

Modalités d'inscription

L'usager pré-réserve la prestation par téléphone ou internet, il choisit une date et un horaire.

Brigitte Hervé valide la possibilité d'effectuer la prestation au moment choisi.

L'usager aura indiqué son mode de règlement afin de permettre à Brigitte Hervé de lui communiquer son adresse postale ou son numéro de compte bancaire.

Une fiche d'inscription obligatoire est téléchargeable sur le site internet (www.legrandbleu.bzh) ou fournie par Brigitte Hervé sur demande.

L'usager la remplit et la transmet à Brigitte Hervé par le moyen de son choix : 8 rue de kernaleguen, 29160 CROZON ou brigitteherve29@yahoo.fr.

L'usager effectue le règlement correspondant, soit par chèque envoyé à l'adresse indiquée, soit par virement sur le compte bancaire, soit par l'intermédiaire d'un bon cadeau.

Dès réception du règlement, Brigitte Hervé confirme l'inscription pour la prestation réservée, par courrier électronique.

À défaut du règlement, la réservation ne pourra pas être prise en compte et ne pourra donner lieu à aucun engagement de la part de Brigitte Hervé.

L'inscription à la prestation de formation ou à la location d'une nuitée à bord est réputée définitive au moment où Brigitte Hervé confirme cette inscription.

Si la réservation est effectuée dans les 48h avant la prestation, certaines formalités d'inscription pourront se faire en début de prestation.

Cas particulier du « bon cadeau »

Dans ce paragraphe, le terme « usager » est remplacé par « acheteur » pour la personne offrant un bon cadeau et par « bénéficiaire » pour la personne participant à la prestation.

Chaque bon cadeau est numéroté (donc unique), décrit la prestation offerte et sa durée de validité. Chaque bon cadeau est valable durant toute la saison 2023 et uniquement la saison 2023, soit du 1er avril au 31 octobre 2023.

Pour tout bon cadeau réglé entre le 1er janvier 2023 et le 31 mai 2023 ou entre le 1er octobre 2023 et le 31 décembre 2023 le tarif appliqué correspond à la prestation choisie, tarif 'hors juillet-août'.

Pour tout bon cadeau réglé entre le 1er juin 2023 et le 30 septembre 2023, le tarif appliqué correspond à la prestation choisie, « tarif du 1er juillet au 31 août ».

L'acheteur pré-réserve le bon cadeau pour la prestation de son choix par téléphone ou internet.

Brigitte Hervé valide la possibilité de fournir le bon cadeau.

L'acheteur aura indiqué son mode de règlement afin de permettre à Brigitte Hervé de lui communiquer son adresse postale ou son numéro de compte bancaire.

L'acheteur effectue le règlement correspondant, soit par chèque envoyé à l'adresse indiquée, soit par virement sur le compte bancaire.

Dès réception du règlement, Brigitte Hervé envoie le bon cadeau numéroté, téléchargeable et imprimable, à l'adresse électronique de l'acheteur (ou par voie postale sur demande).

Pour faire valoir le bon cadeau, la réservation de la prestation par le bénéficiaire est obligatoire et s'effectue auprès de Brigitte Hervé, selon les modalités d'inscription décrite ci-dessus.

Conditions d'annulation

Brigitte Hervé se réserve le droit d'annuler la prestation sur le grand bleu et de la reporter à une date ultérieure sans qu'aucune indemnité ne puisse être demandée, notamment en cas de conditions météorologiques estimées impraticables par Brigitte Hervé, pour toute cause indépendante de la volonté de Brigitte Hervé (consignes ordonnées par les autorités, modification des conditions d'accueil du port...), ou pour toute raison qui entraverait les conditions de sécurité du navire et des personnes embarquées.

Si aucune date de report n'est possible, Brigitte Hervé proposera un bon cadeau valable pour toute la saison 2024 ou remboursera intégralement les sommes engagées, sans qu'aucune indemnité supplémentaire ne puisse être demandée.

Si l'annulation est du fait de l'usager le remboursement s'effectue selon les conditions suivantes :

Si l'annulation est demandée 15 jours ou plus avant la sortie, l'intégralité des sommes versées sera remboursée à l'usager.

Si l'annulation est demandée moins de 15 jours ou plus de 48 heures avant la sortie, la moitié des sommes versées sera remboursée à l'usager.

Si l'annulation est demandée moins de 48 heures avant la sortie, la totalité des sommes reste acquise à Brigitte Hervé.

Ce remboursement sera effectué dans un délai d'une semaine après la demande d'annulation.

Dans le calendrier des sorties « Exploration », Brigitte Hervé se réserve le droit de modifier la destination de la sortie à tout moment, en cas de conditions météorologiques particulières ou pour toute autre raison qui entraverait les conditions de sécurité du navire et des personnes embarquées, sans qu'aucune indemnité supplémentaire ne puisse être demandée.

Règlement intérieur

L'utilisateur* doit être en capacité physique d'embarquer lorsqu'il monte à bord du grand bleu. Brigitte Hervé ne saurait en aucun cas être tenue responsable des conséquences sur l'état de santé des personnes du fait de la navigation ou des conditions de vie à bord.

L'utilisateur* respecte les conditions de sécurité à bord du bateau, et appliquera toutes les indications données par Brigitte Hervé aussi bien pour assurer la sécurité des personnes que le bon fonctionnement de la navigation.

Brigitte Hervé reste maître de la vie à bord et se réserve la possibilité de refuser l'embarquement d'une personne qu'elle n'estimerait pas en capacité de pouvoir assumer les conditions de la vie à bord pour sa propre sécurité et celle des autres personnes embarquées.

Brigitte Hervé décline toute responsabilité en cas d'attitude inappropriée ou dangereuse mettant en péril la sécurité des biens et des personnes à bord du bateau le grand bleu.

Prestation formation

S'agissant d'une formation, l'utilisateur respectera scrupuleusement les conditions de l'enseignement donné.

L'utilisateur* est invité à remplir, en fin de formation et après la sortie, un document d'évaluation de ses apprentissages.

Prestation nuit à bord

Brigitte Hervé, propriétaire du grand bleu, garantit aux utilisateurs* de passer une nuit à bord du grand bleu dans des conditions d'hygiène et de sécurité adéquates pour une telle embarcation.

Trois personnes maximum peuvent dormir à bord.

Chaque personne amène son sac de couchage et peut, s'il le souhaite louer des draps à Brigitte Hervé (sur demande).

Trois couchettes sont à disposition de l'utilisateur* dont une double à l'avant (dimensions non standardisées).

Brigitte Hervé garantit une hygiène de couchage correcte et la présence d'un pot de chambre à bord (commun).

Le petit déjeuner est fourni par Brigitte Hervé puis préparé par l'utilisateur* lui-même.

Des bouteilles d'eau sont à disposition pour la consommation personnelle et pour le petit déjeuner (au moins un litre par personne et par nuit à bord).

Brigitte Hervé décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement de certains équipements fournis par des tierces personnes, notamment les sanitaires, l'électricité et toutes les prestations qui sont fournies par le port de plaisance de Camaret-sur-Mer.

Brigitte Hervé n'est pas responsable de l'ambiance du port de plaisance et incite l'utilisateur à appliquer les consignes d'usage envers les voisins de ponton : courtoisie et respect.

L'utilisateur* s'engage à respecter le logement, à ne pas fumer à bord (intérieur et extérieur), à ne pas introduire d'animaux.

L'utilisateur* s'engage à rendre le logement dans le même état que lors de l'état des lieux.

Le bateau a un programme de navigation en journée, il est demandé à l'usager* de quitter le bord à 9h30 – au plus tard.

Si l'usager* souhaite rester plusieurs nuits, ses affaires personnelles pourront rester à bord sur demande, sans garantie en cas de vol ou de détérioration.

** le terme usager désigne ici également toute personne bénéficiaire de la prestation de formation ou de la location d'une nuitée à bord*

Réclamations

Pour toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'une prestation, l'usager doit adresser celle-ci à l'attention de Brigitte Hervé, accompagnée des éventuels justificatifs, en précisant l'identité complète de l'usager, la prestation concernée, le lieu et la date, puis la transmet par le moyen de son choix : 8 rue de kernaleguen, 29160 CROZON ou brigitteherve29@yahoo.fr.

À l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de la part de Brigitte Hervé, l'usager peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel en faisant référence au contrat NAUTISME EN BRETAGNE.

Règles de droit

Conformément au Code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités ».

Droit applicable : Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

En cas de litige, la partie la plus diligente saisira les Tribunaux compétents.